

Dans le cadre de la préparation à l'examen de contrôle des connaissances, le candidat est invité à réviser les fondamentaux et les grands principes des notions listées dans ce document.

Lors de l'oral, le jury veillera à s'assurer que le candidat fait preuve d'une solide pratique professionnelle, devant nécessairement s'appuyer sur une maîtrise des savoirs théoriques et sur une connaissance tant des textes en vigueur et de leur évolution que de l'état de la jurisprudence en la matière.

La mise en œuvre des thématiques listées doit s'entendre au regard de la profession de commissaire de justice et de ses missions.

1. Analyse de la situation juridique

- Identifier les enjeux : Comprendre les faits, les parties impliquées, et les implications juridiques liées à la collecte de la preuve.
- Analyser la recevabilité des preuves : Déterminer les preuves pertinentes à collecter, leur validité et la possibilité de leur recevabilité selon la jurisprudence.

2. Cadre légal et réglementaire

- Maîtriser les textes clés : Connaître les lois et règlements relatifs à l'administration de la preuve (Code civil, Code de procédure civile, Code pénal, etc.).
- Respect des droits des parties et des tiers : S'assurer que la collecte des preuves respecte les droits fondamentaux (confidentialité, vie privée, etc.).

3. Proposition de solutions pour l'efficacité des constatations

- Sélectionner les méthodes appropriées : Choisir les actions adaptées (constats, saisies, expertise) en fonction de la situation et de la recevabilité des preuves.
- Assurer la conformité juridique : Garantir que les méthodes de constatation proposées respectent la légalité, la procédure et la jurisprudence.

4. Rédaction de procès-verbaux de constats

- Respecter les règles déontologiques : Rédiger des procès-verbaux impartiaux, clairs et rigoureux, en respectant les droits des parties et des tiers.
- Précision et objectivité : Décrire les faits de manière détaillée et objective, sans interprétation personnelle, en suivant les règles de procédure et en garantissant la recevabilité des preuves devant le tribunal.

5. Préparation à l'épreuve orale

- Simuler des exposés et des entretiens : Entraîner ta présentation du sujet en 20 minutes, en justifiant les choix de méthodes de collecte et de rédaction, et en répondant de manière argumentée aux questions du jury.
- S'adapter aux questions critiques : Préparer des réponses claires et argumentées, et être prêt à nuancer tes propositions si nécessaire.

6. Gestion du stress et de la pression

- Préparation régulière : Répéter des cas pratiques et des exercices de rédaction de procès-verbaux pour être à l'aise avec l'exposé oral et la gestion du temps.
- Confiance et sérénité : La clé de la réussite est une préparation approfondie et la gestion du temps et du stress lors de l'épreuve.

LORS DE L'HEURE DE PREPARATION, LES CANDIDATS POURRONT UTILISER LES CODES SUIVANTS :
CODE CIVIL, CODE DE PROCEDURE CIVILE, CODE DE COMMERCE, CODE PENAL, CODE DE PROCEDURE PENALE, CODE DU TRAVAIL